



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire

Section Guadeloupe  
Mail: [snpes971pjj@gmail.com](mailto:snpes971pjj@gmail.com)



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

PàP, le 5 juin 2018

## HOLD UP INSTITUTIONNEL A LA DTPJJ GUADELOUPE

Depuis 4 mois, la DTPJJ Guadeloupe a montré son acharnement pour commettre un **hold-up institutionnel en bafouant le droit : enterrer la Charte territoriale du temps de travail, validée au CTPR du 28 mai 2002 conformément au décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail**, une première dans les annales de l'Administration de la PJJ.

Les personnels et leurs représentants (locaux et nationaux) ont cherché à **faire valoir le droit** en interpellant toutes les instances hiérarchiques :

- Courrier à la Directrice de la PJJ (Mme MATHIEU)
- Courrier à la Directrice territoriale (Mme JOACHIM-ARNAUD)
- Interpellations à l'AC
- Interpellation à la DIR
- Recours hiérarchique introduit par avocat (Maitre CHICOT)

**A ce jour, aucune réponse de l'administration aux personnels, à leurs représentants et à notre conseil juridique. Passé le délai du recours (2 mois), nous faisons le constat de l'aveu d'incapacité de l'administration à se prononcer sur le fiasco de la Directrice territoriale de la Guadeloupe.**

**Ce refus d'arbitrage de la Direction de la PJJ est pour nous la confirmation que la Charte territoriale des temps est indétrônable et demeure la seule référence pour l'organisation du temps de travail des services de la PJJ partout en France.**

**Pon moun pé pa di nou a pa vwé (personne ne peut nous dire le contraire) !**

**En conséquence, elle continue de s'appliquer, et en Guadeloupe, selon nos spécificités sur 4,5 jours.**

Néanmoins, comme dans la fable de la Fontaine « la raison du plus fort » semble être l'adage de la **Directrice Territoriale**, qui jusqu'au-boutiste, faisant fi du droit continue d'avoir une attitude autoritaire et méprisante, et d'exécuter son **plan d'action du passage en force**: maltraitances et violences institutionnelles envers les personnels tous grades confondus (intimidations, harcèlements, menaces, lettre d'avertissement, mépris, discrédit sur les représentants des personnels, tentatives d'isoler certains agents et d'en faire des boucs émissaires...)

Cet état de fait, a eu pour effet l'insécurité des personnels et l'amplification de la dégradation de leur condition de travail. Nous avons constaté :

- De nombreux arrêts de travail en cascade dans tous les services
- Une importante altération des relations professionnelles (tensions RUE/agents)
- Une augmentation des fiches du RSST (renseignée suite au mal-être lié à l'organisation du temps travail)
- La perte de confiance en la chaîne hiérarchique, liée au désordre ambiant
- Un désinvestissement dans les espaces de travail collectif (ex : séminaire STEMOI, où seul 7 personnels seront présents sur les 30 agents du service)

## DES JEUNES LAISSÉS POUR COMPTE

Parallèlement, **la casse des services s'accélère**. Au quotidien les personnels manquent de moyens matériels et humains pour mener à bien leur mission :

- **L'UEHC du Lamentin (hébergement collectif) est en crise**. Inauguré en décembre 2017, il connaît de graves problèmes de fonctionnement. Les jeunes ne sont pas accueillis. Une alerte sociale sur l'ampleur de l'insécurité tant pour les jeunes que pour les professionnels de l'assistante de prévention ne semble pas avoir été prise en compte par la DTPJJ, qui pour l'heure n'a pas communiqué sur les réponses envisagées. **C'est pourquoi le SNPES-PJJ/FSU a demandé la saisine du CHSCT.**
- **L'UEAJ du Lamentin est dans l'impossibilité de garantir un fonctionnement sécurisé** aux jeunes. Faute de personnels et moyens financiers (1,8 ETP au lieu de 5), les jeunes ne peuvent être accueillis.
- **En MO, la nouvelle restructuration actée sans moyens est mise en place sans concertation et dans la confusion**. La charge de travail s'alourdit, des problématiques de plus en plus complexes (jeunes majeurs à la rue, jeunes ayant des problématiques psychiques importantes, etc,...). C'est en flux tendu et sous pression que les agents travaillent. Les listes d'attente restent importantes et les jeunes ne sont pas pris en charge dans les délais raisonnables, ou sont suivis par les RUE. Cela impactant leur situation pénale et leur suivi éducatif.
- **L'incarcération des jeunes est en augmentation**. Le QM devient « l'alternative » qui est proposé aux jeunes en absence d'hébergement éducatif.

**Dans ce contexte (pas d'hébergement opérationnel, pas d'insertion viable, et un MO essoufflé et asphyxié), nul besoin de démontrer que l'exercice de nos missions devient inefficace voire impossible.**

**Le SNPES-PJJ/FSU dénonce la faillite et l'échec de la politique éducative de la DTPJJ Guadeloupe pour les jeunes en grande difficulté.**

**Le SNPES-PJJ/FSU dénonce la violence et la maltraitance institutionnelle à l'encontre des personnels tous grade confondu conduite par la DTPJJ Guadeloupe.**

**Le SNPES-PJJ/FSU demande à la DIR IDF/OM de prendre la mesure de la situation extrêmement préoccupante dans laquelle s'exerce les missions et travaillent les personnels et exige de prendre les mesures qui s'imposent !**

**MOBILISONS-NOUS ENCORE ET ENCORE  
DEFENDONS NOS INTERETS ET CEUX DE LA JEUNESSE  
SOYONS NOMBREUX A LA REUNION SYNDICALE DU 6 JUIN 2018**